

Date limite de remise du dossier :

Par courrier : Direction de la Jeunesse

24 avenue du président ROSEVELT 77100 MEAUX

Ou par mail : jeunesse@meaux.fr / ccj@meaux.fr

Ou dans l'urne : placée dans votre établissement

OU dans l'urne : placée dans le hall de l'Hôtel de Ville

DOSSIER D'INSCRIPTION

Conseil Consultatif des Jeunes

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le _____

NOM : _____ PRENOM : _____

- Fiche de candidature
- Autorisation parentale
- Je suis candidat
- Charte du Conseil Consultatif des Jeunes
- Règlement du Conseil Consultatif des Jeunes

FICHE DE CANDIDATURE

JEUNE :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/____ COLLÈGE : _____

ADRESSE : _____

N° TÉLÉPHONE PORTABLE __/__/__/__/__

E-MAIL : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL 1

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

N° TÉLÉPHONE FIXE __/__/__/__/__ N° TÉLÉPHONE PORTABLE __/__/__/__/__

ADRESSE MAIL : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

N° TÉLÉPHONE FIXE __/__/__/__/__ N° TÉLÉPHONE PORTABLE __/__/__/__/__

ADRESSE MAIL : _____

AUTORISATION PARENTALE

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Consultatif des Jeunes de la Ville de MEAUX. Afin de permettre à votre enfant mineur de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation.

Je soussigné(e) Madame* Monsieur* _____

Domicilié(e) : _____

Représentant(e) légal(e) de l'enfant : _____

En tant que père* / mère* / tuteur* / autre (préciser)* : _____

***rayer les mentions inutiles**

- Autorise mon enfant à participer aux différentes réunions et actions liées au Conseil Consultatif des Jeunes.
- Accepte de recevoir par voie postale et/ou par courriel les différentes informations relatives au conseil (invitations, programmes, rendez-vous...).
- Atteste avoir pris connaissance du règlement du C.C.J. et en accepte l'organisation, en particulier concernant les déplacements que mon enfant devra effectuer en autonomie.
- Autorise la Ville de MEAUX à effectuer le transport de mon enfant pour tout déplacement dans le cadre de ses fonctions de conseiller.
- Autorise la Ville de MEAUX, en cas d'urgence, à se substituer à moi pour les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de mon enfant et à prendre toute décision que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.
- Autorise la Ville de MEAUX, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre des actions du C.C.J., sans contrepartie financière, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés, sans limite de durée.
- Prends note que la Ville de MEAUX m'a informé de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance civile et une assurance individuelle couvrant les accidents corporels (en cas d'absence de couverture, se rapprocher d'une société d'assurance).

Fait le _____

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Je suis candidat(e) (À compléter par le jeune)

Mon profil



Nom :

Prénom :

Âge : Date de naissance : ___/___/___

Classe : Collège :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : ___/___/___/___/___.....

E-mail :@.....

Je suis disponible (je coche et je précise par ordre de priorité : 1, 2, 3...)

- Mercredi après-midi de 14h à 16h
- Mercredi après-midi de 16h à 18h
- Samedi matin de 10h à 12h

Je suis engagé(e) actuellement dans une association sportive ou autre :

- oui
- non

Précisez :

A hauteur de combien de temps par semaine :

Jours : Heures :

Quel est mon slogan (proposer un slogan qui définit le projet que tu aimerais véhiculer au sein du CCJ) :

.....
.....
.....

Pourquoi je souhaite m'engager (je classe par ordre d'importance : 1, 2, 3...)

- Pour rencontrer et échanger avec d'autres jeunes
- Pour représenter les jeunes de la Ville
- Pour participer à des actions citoyennes
- Pour défendre et faire entendre mes idées
- Pour monter un projet
- Pour découvrir comment fonctionne une mairie et rencontrer les élus
- Pour améliorer la Ville
- Par curiosité
- Autre (préciser)

En tant que conseiller(ère), j'aimerais agir sur les thématiques suivantes (je classe par ordre d'importance : 1, 2, 3 et 4) :

- Handicap et Solidarité
- Eco-citoyenneté et Développement durable
- Culture et Evènements
- Sports et Evènements
- Autre (préciser)

CHARTRE DU CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES

Préambule :

La Municipalité souhaite impliquer les jeunes dans la vie de la Ville en créant un Conseil Consultatif des Jeunes.

Le Conseil, constitué de jeunes Meldois scolarisés de la 6^{ème} à la 5^{ème} est une instance consultative de réflexion et de propositions dont le but est de prendre part aux enjeux locaux.

Les jeunes membres sont nommés pour une durée deux années scolaires, sur 18 mois : janvier de la première année scolaire à juin de la seconde année scolaire.

Leur mission est d'aborder toute question touchant à la jeunesse et de s'ouvrir sur les préoccupations des jeunes Meldois.

Le Conseil Consultatif des Jeunes pourra proposer la mise en place de projets et participer à leur suivi.

Un jeune membre du conseil a des responsabilités : il doit œuvrer dans l'intérêt général, dans une démarche collective et faire preuve d'assiduité et d'implication.

Cette charte fixe les règles que le membre nommé accepte de respecter durant toute la durée de son engagement.

Principes et engagement :

Article 1

Agir dans le respect des valeurs de la République (Liberté, Egalité, Fraternité, mais aussi Laïcité) et avoir une attitude citoyenne et responsable.

Article 2

Œuvrer en permanence à l'amélioration de la vie quotidienne de la commune dans l'intérêt général, en laissant de côté ses intérêts particuliers et en pensant aux autres.

Article 3

Respecter les autres, leur personnalité, leurs différences, leurs idées et leur temps de parole.

Respecter les lieux et le matériel mise à disposition.

Article 4

Faire preuve de discernement et de libre arbitre (bien analyser une situation et ne pas se laisser influencer par les autres).

Article 5

Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas son avis. Donner son point de vue en argumentant et en étant constructif.

Accepter ou refuser une décision dans le respect du fonctionnement démocratique du Conseil Consultatif des Jeunes.

Article 6

Le Conseil Consultatif des Jeunes doit éviter toute sorte de prosélytisme religieux ou politique.

Article 7

Être porteur de propositions, de projets simples ou ambitieux et œuvrer à leur aboutissement.

Article 8

Représenter et instituer un dialogue avec les autres jeunes de la commune.

Article 9

Être ponctuel et participer aux séances des commissions thématiques et des réunions du Conseil Consultatif des Jeunes de manière assidue. Prévenir en cas d'absence.

Article 10

Donner une bonne image du Conseil Consultatif des Jeunes et de ses membres en toutes circonstances.

REGLEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DES JEUNES

Objectifs

Le Conseil Consultatif des Jeunes a pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale qui en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République, à travers un règlement intérieur.

Il permettra à ses membres :

- De se rapprocher des institutions locales, de bien connaître le fonctionnement de la Mairie, de rencontrer ponctuellement le Maire et les élus pour échanger avec eux,
- De faire remonter les besoins et attentes des jeunes,
- De proposer des projets concrets au bénéfice des jeunes,
- D'être un point de contact entre les jeunes et la Ville.

Composition

Les conditions à remplir pour participer au Conseil Consultatif des Jeunes sont :

- Être scolarisé(e) en classe de la 6ème à la 5ème au moment de la constitution,
- Habiter la commune,
- Être volontaire et disponible pour participer aux Commissions,
- S'engager à participer à certaines commémorations, en fonction d'un calendrier communiqué en début de mandat,
- Les jeunes volontaires pour participer au Conseil Consultatif des Jeunes doivent signer la charte et la déposer à la Direction de la Jeunesse,
- Les membres s'engagent pour une durée de deux années non renouvelable.

Moyens

La Ville et ses partenaires mettent à disposition des moyens humains, matériels et financiers pour aider les membres dans leur réflexion. La commune apporte au Conseil Consultatif des Jeunes les moyens nécessaires à son fonctionnement.

La Ville fournit aux jeunes toutes informations utiles au fonctionnement du Conseil Consultatif des Jeunes. Elle met à disposition du Conseil Consultatif des Jeunes des moyens de communication multiples pour lui permettre d'assurer au mieux le relais avec les autres jeunes de la Ville : affiche, tracts, site Internet et Facebook de la Ville.

La Ville s'engage à attribuer des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Mais aussi à enregistrer toutes les demandes et les porter à la connaissance de l' élu délégué à la Jeunesse et aux élus de la Commission Jeunesse et des services compétents avant toute prise de décision. De s'assurer du suivi des demandes qui auront été faites et y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

La Direction de la Jeunesse accompagne les jeunes dans l'organisation de leur réflexion, l'animation des réunions ;

Les principaux des Collèges recueilleront les dossiers d'inscription des jeunes candidats et les remettront à la Direction de la Jeunesse.

Compétences du Conseil Consultatif des Jeunes

La municipalité reconnaît au Conseil Consultatif des Jeunes les compétences suivantes :

- Ils collectent et transmettent les remarques et les suggestions de jeunes à la commune.
- Ils peuvent se saisir de tout sujet d'intérêt général en lien avec la jeunesse et proposer d'inviter pour en parler les intervenants de leurs choix.

Thématiques

Elles sont définies au sein de quatre commissions :

Commission « Handicap et solidarité »

Commission « Eco-citoyenneté et développement durable »

Commission « Culture et événements »

Commission « Sports et événements »

Fonctionnement

Le Conseil Consultatif des Jeunes sera présidé par le Maire ou l'élu délégué à la Jeunesse et suivi par le coordinateur du Conseil Consultatif des Jeunes.

L'instance se réunit toutes les semaines par commission. Soit une fois par mois pour chaque commission. Les réunions se dérouleront sur le territoire communal.

Les jeunes seront en plus d'être à l'initiative du projet, devront suivre sa faisabilité.

Les réunions de travail de chaque commission seront des temps de concertation, de discussion, de préparation et d'élaboration du projet.

Les membres du Conseil Consultatif des Jeunes seront invités aux temps forts de la vie communale et aux commémorations. A ce titre, ils pourront être sollicités pour des interventions et pour présenter leurs avancées en Conseil Municipal.

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du candidat

Précédée de la mention « lu et approuvé »